



# Payment Voucher

Office:	HTI10	Haiti
Voucher Number:	00111379	Date: 16/2/2018
Type:	Regular	
Invoice Reference:	SALAIRE JANV FEV 2018	Date: 16/2/2018
PO Reference:		Date:

Vendor ID:	0000008659
Name:	NELSON PAUL ARDLY
Address:	9 RUE OSWALD DURAND THOMASSIN 38 PETIONVILLE

### Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006123	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	95,240.00	HTG	1,488.48

### Distribution Lines

Description: SALAIRE JANV FEV 2018

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00090545	ACTIVITY1	000475	62160	10003	50805	HTI	71810	95,240.00	HTG	63.98	1,488.48

Received By \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_



# Demande de Paiement

Projets NIM – Lignes mises en œuvre par le Gouvernement



<b>De :</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	<b>A :</b>	Bureau du PNUD
<b>Coordonnateur National</b>	Prenord Coudo	<b>Directeur Adjoint/P</b>	Martine Therer/ Safiou Eso Ouro-Doni
<b>Signature et date :</b>		<b>Signature et date</b>	
<b>Directeur National</b>	Gerald Neuvieme	<b>Chef d'Unité</b>	
<b>Signature et date</b>	22/02/18	<b>Signature et date</b>	23/02/18

## Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

<b>Numéro du projet</b>	00090545				
<b>Titre du projet</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES				
<b>Montant total</b>	95,240.00	<b>Monnaie:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars	<input type="checkbox"/> Autres _____
<b>Motif du paiement</b>	Salaire Janvier et fevrier 2018_reference contrat facilitateur BV Nippes et grand-Anse				
<b>Nom du fournisseur (vendor)</b>	PAUL ARDLY NELSON				
<b>No du fournisseur (vendor)</b>	0000008659	<b>No du contrat :</b>			
<b>No de la facture</b>		<b>No du bon de commande (PO)</b>			
<b>No du voucher</b>	00111379	<b>No du reçu (receipt)</b>			
<b>Mode de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)		

### Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent <sup>1</sup>	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	000475	10003	HTI10	00090545	1	71810	95,240.00

### Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas été déjà effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et sont disponibles pour l'audit.

**Aucune rature ne sera acceptée**

<sup>1</sup> Ne peut en aucun cas être 0001981

**Autorisation de financement et confirmation des dépenses**

Pays HAÏTI  
 Code et titre du programme 81100- EBA  
 Code et titre du projet 90545- EBA  
 Responsable(s) CP/GN  
 Partenaire d'exécution MDE  
 Monnaie GOURDES

Bénéficiaire du paiement PAUL ARDLY NELSON

Requete FACE No: 2018/ EBA/ 0004

**Organisme des NU PNUD**

Date: 19/02/2018

Type de demande  
 Remise directe d'espèces (DCT)  
 Remboursement  
 x Paiement direct

DPT ID	OP. UNIT	FUND	DONOR
50805	HT110	62160	10003

**RAPPORT**

Montant autorisé	Dépenses effectives	Dépenses acceptées	Solde
<u>Mois: Mois/Année</u>	<u>au titre du projet</u>	<u>par l'organisme</u>	<u>D = A - C</u>
<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
428,580	95,240	95,240	333,340
<b>Total</b>	<b>95,240</b>	<b>95,240</b>	<b>333,340</b>

Montant autorisé	Montant autorisé	Montant autorisé non versé
<u>Mois: Mois/Année</u>	<u>F</u>	<u>G = D + F</u>
<b>A</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
428,580		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**CONFIRMATION**

Le soussigné, responsable autorisé du partenaire d'exécution susmentionné, confirme que :

- La demande de financement ci-dessus représente des estimations de dépenses conformes à l'AWP et aux estimations détaillées de coûts jointes en annexe
- Les dépenses effectives pour la période mentionnée ici ont été effectuées conformément à l'AWP et aux estimations détaillées de coûts précédemment approuvées. Au besoin, les documents comptables détaillés concernant ces dépenses sont disponibles sur demande.

Date de présentation de la demande : 22/02/18  
 Nom : Renior Condo Titre : Directeur Technique ANAF

**A L'USAGE DE L'ORGANISME DES NU UNIQUEMENT :**

Approuvé par : \_\_\_\_\_  
 POUR TOUTS LES ORGANISMES  
 Nom : Neuzem Coérol  
 Titre : Directeur National projet EBA  
 Date : 22/02/18



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE LA COMPTABILITE  
AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES (ANAP)  
PAYROLL DES CONTRACTUELS/ JANVIER 2018

NOM/PRENOM	FONCTION	NIF	SALAIRE	ISR	CAS	FDU	CFGDCT	NET
NINTH MARCEL PIERRE	FAC.BAS.N.EST	003-836-269-1	46,000.00	6,000.00	460.00	460.00	460.00	38,620.00
JHON PETER CHARLES	FAC.BELLE ANSE	009-499-512-5	46,000.00	6,000.00	460.00	460.00	460.00	38,620.00
ALEX LAVENTURE	FAC.B.AIRES PR.	005-606-036-1	46,000.00	6,000.00	460.00	460.00	460.00	38,620.00
LIAUTE PIERRE	FAC.AIRES	005-006-012-9	46,000.00	6,000.00	460.00	460.00	460.00	38,620.00
PAUL ARDLY NELSON	FAC.BASSIN NIPPES	007-752-122-5	46,000.00	6,000.00	460.00	460.00	460.00	38,620.00
<b>TOTAL</b>			<b>230,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>2,300.00</b>	<b>2,300.00</b>	<b>2,300.00</b>	<b>193,100.00</b>

5 CHEQUES



Service de la Comptabilité



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES (ANAP)  
INDEMNITES DE FONCTION

JANVIER 2018

NOM/PRENOM	FONCTION	NIF	SALAIRE	FRAIS	RETENU/10%	NET
NINTH MARCEL PIERRE	FAC.BAS.N.EST	003-836-269-1	46,000.00	10,000.00	1,000.00	9,000.00
JHON PETER CHARLES	FAC.BELLE ANSE	009-499-512-5	46,000.00	10,000.00	1,000.00	9,000.00
ALEX LAVENTURE	FAC.B.AIRES PR.	005-606-036-1	46,000.00	10,000.00	1,000.00	9,000.00
LIAUTE PIERRE	FAC.AIRES	005-006-012-9	46,000.00	10,000.00	1,000.00	9,000.00
PAUL ARDLY NELSON	FAC.BASSIN NIPPES	007-752-122-5	46,000.00	10,000.00	1,000.00	9,000.00
<b>TOTAL</b>				<b>50,000.00</b>	<b>5,000.00</b>	<b>45,000.00</b>

5 CHEQUES



Service de la Comptabilité



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Agence Nationale des Aires Protégées**  
**(ANAP)**

## **CONTRAT DE SERVICE**

### **Entre**

**L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP), entité sous tutelle du Ministère de l'Environnement (MDE)** selon les provisions légales du Décret-cadre du Moniteur sur la gestion de l'environnement du 26 Janvier 2006 en ses articles 53 et 54, représentée par **Monsieur Pierre Simon GEORGES**, Ministre, identifié par sa CIN 07-04-99-1957-11-00009 et son NIF 007-706-021-4, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, ci-après dénommé « le Contractant », d'une part ;

### **Et**

**Monsieur Paul Ardly NELSON** identifié au NIF : 007-752-122-5 et CIN : 07-01-99-1981-10-0048 demeurant et domicilié à Pétion Ville, ci-après dénommé « le Contractuel », d'autre part.

**IL A ETE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Documents du contrat**

Les documents faisant partie intégrante du contrat sont :

1. - Le présent contrat
2. - Les Termes de Référence figurés en Annexe A

PAN

## **Article 2 : Mandat**

Le Contractant consent à utiliser les services professionnels de Monsieur **Paul Ardly NELSON** au poste de **Facilitateur Bassin Versant des Nippes et de la Grande'Anse** suivant les Termes de Référence figurés en annexe A du présent contrat.

Le **Contractuel** prêtera les services spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence ». Il exécutera ses tâches avec diligence et l'efficacité voulues, en suivant les meilleures règles d'éthique professionnelle et en tenant compte des obligations de la partie contractante.

Le lieu d'affectation du **Contractuel** est le bureau du Projet « Adaptation Basée sur les Ecosystèmes, ABE » sis à Pestel (sur le terrain).

## **Article 3 : Durée de service**

Le Contractuel prêtera ses services, objet du présent contrat, sur une période de Douze (12) mois renouvelables, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 Septembre 2018. Le contractuel s'engage à être à son poste du lundi au vendredi de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, sauf en cas de déplacements autorisés par le Contractant.

## **Article 4 : Indemnités et salaires**

Le Contractuel recevra des honoraires de Quarante six mille (46,000.00) gourdes par mois. Pour l'exécution de ses tâches, le Contractuel recevra des frais mensuels de dix mille (10,000.00) gourdes. Le Contractuel recevra, en outre, un montant équivalant au douzième (1/12) de ses salaires au titre de « Boni ». Ces montants seront payés par le projet ABE.

Le Contractuel n'est pas exonéré d'impôts et taxes au titre de ce contrat. Un prélèvement à la source sera effectué suivant les modalités exigées par la loi.

Pour les déplacements officiels, autorisés par le contractant, effectués à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le Contractuel recevra un perdiem établi suivant les barèmes de l'état haïtien.

## **Article 5 : Sanctions**

Au cas où le Contractuel ne respecterait pas en tout ou en partie ce qui a été convenu, par action ou par omission prouvée par voie correspondante, causant un préjudice au Contractant, il sera passible des actions légales pertinentes, en plus d'assumer une responsabilité totale pour les dommages et préjudices occasionnés.

## **Article 6 : Administration du contrat**

La supervision directe et la coordination des activités du **Contractuel** seront assurées

*W*

PAN

par la Direction de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP), la Direction Départementale concernée et le Directeur du projet ABE.

#### **Article 7 : Droits et obligations du Contractant**

Le **Contractant** mettra à la disposition du Contractuel les moyens nécessaires pour la réalisation de ses tâches y compris le paiement des indemnités mentionnées.

#### **Article 8 : Droits et obligations du Contractuel**

Le **Contractuel** est assujéti au paiement des taxes prévues par la loi qui seront prélevées directement à la source.

Le **Contractuel** s'engage à :

1. Ne pas passer de sous contrat avec des tiers pendant toute la durée de son contrat avec le MDE ;
2. Présenter des rapports mensuel, trimestriel, annuel ou autres relatifs au développement de son travail;
3. Assurer la gestion des matériels et/ou matériaux mis à sa disposition dans le cadre de son travail;
4. Fournir ses services en collaboration avec le personnel professionnel affecté à la direction du projet par le Contractant, aux fins d'assurer la bonne gestion des Aires Protegees;
5. Reconnaître que le Contractant est le seul propriétaire des documents produits dans le cadre de ce contrat.

#### **Article 9 : Causes de Résiliation**

Le Contractant se réserve le droit d'annuler ce contrat à n'importe quel moment, en prenant soin d'aviser le Contractuel avec anticipation de trente (30) jours et par écrit, pour les causes ci-après énumérées.

Le contractant ou le Contractuel pourra demander la résiliation du contrat sans recours judiciaires ou extrajudiciaire, pour les motifs suivants :

##### **A. Causes de résiliation par le Contractant**

1. Non-respect des conditions stipulées dans le cadre de ce contrat;
2. Transfert de travaux à des tiers, sans autorisation écrite ou verbale du contractant;
3. Non disponibilité de fonds.




PAN



95-5 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

**Article 12: Conformité**

Le Contractant et le Contractuel déclarent être pleinement en accord avec les clauses ci-dessus, et s'engagent à respecter fidèlement et strictement le présent contrat, qu'ils signent en triple exemplaire le 03 octobre 2017.

  
Paul Ardly NELSON  
Contractuel

  
Pierre Simon GEORGES  
Ministre de l'environnement